



DECISION N° CNIGP/LR/STG 2016/02

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 642-17 à 21 et R. 642-33 et R. 642-34,

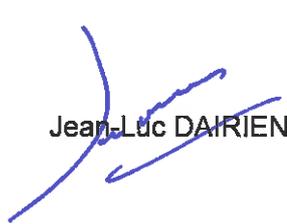
Vu l'avis émis par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 6 avril 2016,

Décide :

L'association de promotion et de défense de l'anchois de Collioure est reconnue en qualité d'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée "Anchois de Collioure"

Fait le, 26 OCT. 2016

Jean-Luc DAIRIEN



INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX

France

TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr